



**COMMUNE DE BOUCLANS
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020
PROCES VERBAL**

Lieu : Mairie de Bouclans

Président : M. HIRTZEL Martial

Secrétaire : M. BELOT Michel

Membres présents : tous les membres étaient présents, sauf

- M. DEVAUX Martial, excusé, qui a donné procuration à M. LECLERT Bruno
- Mme POMMEY Oriane, excusée, qui a donné procuration à Mme SIMONIN Virginie

La séance est ouverte à 20H30 en session ordinaire.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 12 juin 2020
- Reformulation d'une délibération (délibération n°1)
- Subventions aux associations (délibération n°2)
- Enlèvement des plaques d'amiante (délibération n°3)
- Travaux de mise en sécurité et de respect de la réglementation
- Primes COVID (délibération n°4)
- Budgets 2020 (délibérations n°5, 6, 7 et 8)
- Mise en place des commissions obligatoires (délibération n°9, 10, 11 et 12)
- Information sur les commissions municipales et comités consultatifs
- Désignation des correspondants et délégués (délibération n°13)
- Mise en place des régies (délibération n°14)
- Point sur les sujets École
- Point sur le Lotissement
- Désherbage des ouvrages à la médiathèque (délibération n°15)
- Infos diverses

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 JUIN 2020

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 juin 2020 a été adressé à l'ensemble des conseillers et est approuvé par dix-huit voix pour et une abstention.

2/ REFORMULATION DE LA DELIBERATION DONNANT DELEGATION AU MAIRE

Lors de sa séance du 12 juin 2020, le conseil municipal a donné délégation au maire pour la durée du mandat "de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables

définies par la loi en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget".

La notion de "marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret" est obsolète.

Sur la base de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précédemment cité, il y a lieu de reformuler de la manière suivante :

« Par délégation du conseil municipal, le maire est chargé, en tout ou partie et pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres estimés inférieurs à 40 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ». Adopté à l'unanimité [délibération n°1].

3/ SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS EN 2020

Compte-tenu de l'arrêt ou du ralentissement des activités associatives suite à la période sanitaire que nous venons de vivre, il est proposé de maintenir les montants de subventions 2019 pour 2020 aux associations sans conditions préalables.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Donneurs de sang (Noëlle ANDRE)	200 €
Gymnastiques adultes (Réjane LABAYE)	300 €
Amicale des pongistes (Valentin BUGNET)	260 €
Anciens Combattants (Georges MAGNIN)	100 €
Souvenirs Français (Noëlle ANDRE)	100 €
Comice Agricole (Christèle POIGNARD)	100 €
Ecole musicale du plateau (I. THEVENON)	350 €
Association des deux moulins (M. PLANCON)	460 €
Amicale des vétérans de Bouclans	120 €
Entente Bouclans-Gonsans (E. BOBILLIER)	700 €
Les Artistes à la campagne	600 €
Association des parents d'élèves (E. RICHARD)	850 €
Foyer socio culturel du collège de Saône	432 €
MIRA FRANCE	100 €
Association "Maison des parents" CHU	100 €
Amicale des maires et adjoints (Noëlle ANDRE)	20 €
Association de pêche (JL MULLER)	100 €
La Dynamique	100 €
Réserve	408 €
Fario d'Ambre	100 €
Sous total	5.500 €
FRANCAS	60.194 €
TOTAL	65.694 €

Montant total : 65 694 €. Approuvé par dix-huit voix pour et une abstention.
[délibération n°2]

4/ ENLEVEMENT DES PLAQUES D'AMIANTE

Lors du démontage d'un ancien bâtiment communal situé en lieu et place de l'actuel, il a été constaté que les plaques formant toiture étaient en fibrociment et susceptibles de contenir de l'amiante.

Celles-ci ont donc été entreposées sur site en 2018 pour enlèvement par des moyens appropriés, mais aucune suite n'a été donnée à ce jour.

La non-conformité de ce « dépôt » et le danger potentiel présenté par ce matériau nous conduisent à rechercher une solution d'évacuation dans les meilleurs délais et dans les règles fixées par la loi.

Une solution d'enlèvement a été recherchée avec PREVAL, mais les contraintes de conditionnement et d'enlèvement supposaient l'intervention d'une entreprise agréée pour de la manutention préalable à l'enlèvement.

Deux devis ont été demandés :

- Société JPL : 1 810 € HT
- Société PBTP et Démolition : 4 800 € HT

Le Groupe NICOLLIN a aussi estimé le coût à environ 1 100 € HT, mais avec des contraintes de manutention préalables.

La proposition de la société JPL pour un montant de 1 810 € HT a été retenue à l'unanimité [délibération n°3].

La commune veillera à disposer de tous les papiers d'enlèvement de l'entreprise lors de l'évacuation de ces déchets.

5/ TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET DE RESPECT DE LA REGLEMENTATION

Des anomalies importantes concernant la sécurité des installations et des personnes, ou le respect de la réglementation ont été signalées à la commune par différentes instances (Gendarmerie, commissions de sécurité...) parfois depuis plusieurs années et laissées sans suite.

Il convient de procéder à une mise aux normes dans les meilleurs délais, tant pour la sécurité des usagers que pour la conformité à la loi.

Pour les anomalies identifiées à ce jour, les premières estimations portent sur les montants suivants :

- Mise en sécurité :
 - > Cloches de l'église : 3 500 €
 - > Electricité de l'église : 5 500 € (une partie trop vétuste)
 - > Citerne fuel Gendarmerie : 15 000 € (à isoler du feu)
 - > Tableau de commande Salle des Fêtes : 8 000 €

- Respect de la réglementation :
 - > Vestiaires employés communaux : 18 000 €
 - > Accessibilité : Rampe église : 3 100 €
 - Espace culturel : 700 €
 - Groupe scolaire : 10 600 €

L'importance de ces travaux prioritaires impose des arbitrages budgétaires dès 2020.

6/ PRIMES COVID

L'article 11 de la loi n°2020 – 473 du 25 avril 2020 de finances rectificative et le décret correspondant permettent aux collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID 19 pour assurer la continuité du service public.

Après évaluation des risques, tous les employeurs publics doivent élaborer un PCA (Plan de Continuité d'Activité) en définissant les fonctions qui nécessitent une présence physique ou en télétravail actif, ainsi que les agents concernés. Toutes les mesures nécessaires doivent alors être prises pour garantir la santé et la sécurité de ces personnes :

- Maintien des seules missions indispensables à la continuité du service public
- Conditions de mise à disposition des matériels et outillages,
- Mesures de désinfection associées,
- Conditions sanitaires de l'exercice de la mission (absence de contacts physiques, autorisations spéciales d'absence, etc...).

Certaines de ces mesures n'ayant pas été prises, après évaluation des conditions dans lesquelles les agents communaux ont été amenés à exercer leur activité durant la période de confinement, il est proposé au conseil municipal d'accorder une prime exceptionnelle COVID 19 de 500 € aux personnels suivants : Odile VIANNE, Laëtitia PERGAUD et Jean-Pierre ZAWIS. Approuvé par dix-huit voix pour et une voix contre. [délibération n°4]

7/ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

• BUDGET COMMUNAL :

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
011	Frais Généraux	229 000,00 €	R002	Résultat de fonctionnement reporté	363 514,89 €
012	Frais de personnel	212 810,00 €	013	Atténuation de charges	- €
014	Atténuation de produits	59 151,00 €	70	Produits des services	11 580,00 €
65	Autres charges de gestion courante	159 038,57 €	73	Impôts et taxes	342 131,29 €
66	Charges financières	6 650,00 €	74	Dotations et participations	263 918,34 €
67	Charges exceptionnelles	1 600,00 €	75	Autres produits de gestion courante	135 000,00 €
042	Dotations amortissements	18 737,00 €	042	Opérations d'ordre entre section	961,00 €
022	Dépenses imprévues	10 000,00 €	77	Produits exceptionnels	- €
023	Virement à section d'investissement	185 000,00 €			
TOTAL		881 986,57 €	TOTAL		1 117 105,52 €
INVESTISSEMENT					
D001	Solde d'investissement reporté	106 872,16 €	R001	Résultat d'investissement reporté	- €
020	Dépenses imprévues	20 000,00 €	1068	Réserves	286 807,90 €
16	Remboursement d'emprunts	68 017,00 €		FCTVA/Taxe aménagement	73 523,84 €
204	Subvention d'équipement versées	- €	040	Opérations d'ordre entre section	18 736,00 €
20	Immobilisations incorporelles	36 416,00 €	73	Subventions	163 129,50 €
21	Immobilisations corporelles	137 427,00 €	16	Emprunts et dettes	60 377,92 €
23	Immobilisations corporelles en cours	417 882,00 €	024	Cession d'immobilisations	- €
040	Opération d'ordre entre section	961,00 €	041	Opérations patrimoniales	- €
041	Opérations patrimoniales	- €	021	Virement de section de fonctionnement	185 000,00 €
TOTAL		787 575,16 €	TOTAL		787 575,16 €
TOTAL		1 669 561,73	TOTAL		1 904 680,68
Excédent attendu		235 118,95			

Commentaires sur le budget communal de fonctionnement :

- Charges à caractère général :
 - Locations mobilières (29 000 €)
 - Maintenance (24 000 €) à analyser pour l'an prochain
 - Frais de télécom (12 000€) (A contrôler + 50 % qu'en 2019)
 - Autres services ext. (5 000€) > dont 2k€ évacuation amiante
- Charges de personnel :
 - Démission d'Adeline BARTHOD (- 4 000 € + charges)
- Atténuation de produits :
 - Sans changement
- Virement à section d'investissement :
 - 185 000 €
- Opérations d'ordre :
 - Dotations aux amortissements
- Autres charges de gestion :
 - Elus, SDIS, SADS + CCAS 2 000 €
- Charges financières :
 - Remboursement d'intérêts des emprunts (6 600 €)
- Charges exceptionnelles :
 - 600 € remboursement d'acomptes de location (COVID)
- Revenus des immeubles :
 - Estimation de perte sur location de salles > 10 000 €
 - Produits issus du budget bois 15 000 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNEL : 235 118,95 €

Commentaires sur le budget communal d'investissement :

- Dépenses :
 - Remboursement des emprunts : 67 000 € en capital
 - Immobilisations incorporelles : 28 000 € de frais d'études, 7 000 € de licence et 4 100 € pour l'application mobile
 - Autres bâtiments publics : 43 000 €, dont remise aux normes > accessibilité 15 000 € + divers église 9 000 € + vestiaires 18 000 €
 - Immeubles de rapport : 57 000 € dont gendarmerie 14 000 € + salle des fêtes 8 000 € + réfection des logements tranche 1 > 30 000 €
 - Voirie : 16 000 € dont 11 000 € rue du Château payés sur 2020
 - Constructions en cours : 312 000 € > Cuisines ancienne gendarmerie 10 000 € + caves 3 000 € + isolation logement Vauchamps 92 000 € + périscolaire 103 000 € sur 2020 + Restes à réaliser sur logements ancienne gendarmerie 101 000 €
 - Installations techniques en cours : 105 000 € > Liaison douce Vauchamps payée sur 2020 + honoraires

En 2020 : Abandon des projets d'enfouissement des réseaux (Craît) et de réfection de la toiture de la gendarmerie.

- Recettes :
- FCTVA : 59 000 € dont 9 800 € concernant l'assainissement, conservés par la commune
- Subventions : 163 000 € > ENIR 7 000 € ; Région 52 000 € ; Département 48 000 € ; Etat 55 000 €
- Emprunts : 60 000 € pour équilibrer le budget (en réalité, 125 000 € de subventions attendues non encore notifiées, hors périscolaire).

EXCEDENT GLOBAL PREVISIONNEL : 235 118,95 €

Bruno LECLERT fait part de sa désapprobation de ce budget car si l'on ne tient pas compte des 363 000 € d'excédents reportés des années antérieures, les dépenses de fonctionnement de l'exercice sont supérieures aux recettes.

Martial HIRTZEL lui rappelle que si dans l'absolu la remarque est exacte, le déséquilibre prévisionnel estimé pour 2020 (- 128 000 €) est de niveau bien inférieur à celui de son budget primitif 2019 (- 393 000 €).

Si l'on tient compte des 185 000 € tirés du fonctionnement qui contribuent à financer les investissements, le solde de fonctionnement est bien positif, ce qui n'était pas le cas en 2019.

L'amélioration de ce budget prévisionnel par rapport à l'an passé est donc réelle.

Le conseil municipal a pris connaissance de la présentation du budget primitif communal 2020,

Il constate :

- En dépenses de fonctionnement : 881 986,57 €
- En recettes de fonctionnement : 1 117 105,52 €
 - > Un excédent de fonctionnement attendu de 235.118,95 €

- En dépenses et recettes d'investissement : 787 575,16 €
 - > un équilibre du budget d'investissement

Soit un excédent global attendu de 235 118,95 €.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, approuve le budget communal 2020 par seize voix pour, deux voix contre et une abstention. *[délibération n°5]*

• BUDGET BOIS :

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
011	Frais Généraux	26 500,00 €	R002	Résultat de fonctionnement reporté	151 763,00 €
012	Frais de personnel	- €	013	Atténuation de charges	- €
014	Atténuation de produits	- €	70	Produits des services	64 948,00 €
65	Autres charges de gestion courante	15 150,00 €	73	Impôts et taxes	- €
66	Charges financières	206,00 €	74	Dotations et participations	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	75	Autres produits de gestion courante	- €
042	Dotations amortissements	- €	042	Opérations d'ordre entre section	- €
022	Dépenses imprévues	- €	77	Produits exceptionnels	- €
023	Virement à section d'investissement	5 328,07 €			
TOTAL		47 184,07 €	TOTAL		216 711,00 €
INVESTISSEMENT					
D001	Solde d'investissement reporté	39 843,83 €	R001	Résultat d'investissement reporté	- €
020	Dépenses imprévues	- €	1068	Réserves	51 954,76 €
16	Remboursement d'emprunts	730,00 €		FCTVA/Taxe aménagement	- €
204	Subvention d'équipement versées	- €	040	Opérations d'ordre entre section	- €
20	Immobilisations incorporelles	- €	13	Subventions	- €
2117	Bois et forêt (immo. corp.)	16 709,00 €	16	Emprunts et dettes	- €
23	Immobilisations corporelles en cours	- €	024	Cession d'immobilisations	- €
040	Opération d'ordre entre section	- €	041	Opérations patrimoniales	- €
041	Opérations patrimoniales	- €	RAR	Restes à réaliser	- €
RAR	Restes à réaliser	- €	021	Virement de section de fonctionneme	5 328,07 €
TOTAL		57 282,83 €	TOTAL		57 282,83 €
TOTAL		104 466,90	TOTAL		273 993,83
Excédent attendu		169 526,93			

Le conseil municipal a pris connaissance de la présentation du budget Bois 2020.

Il constate :

- En dépenses de fonctionnement : 47 184,07 €
- En recettes de fonctionnement : 216 711,00 €
- Un excédent de fonctionnement attendu de 169 526,93 €
- En dépenses d'investissement : 57 282,83 €
- En recettes d'investissement : 57 282,83 €
- Un budget d'investissement en équilibre.

Soit un résultat excédentaire attendu de 169 526,93 €.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, approuve le budget primitif Bois 2020 par dix-sept voix pour et deux abstentions. [délibération n°6]

• BUDGET LOTISSEMENT :

Etat provisoire des coûts de travaux :

	Budget	Objet
Cabinet JAMEY	20 185,20 €	Mission 1 : > Permis d'aménager
	4 800,00 €	Mission 2 > Modélisation 3D
	22 800,00 €	Mission 3 > Exécution, consultation des entreprises, surveillance chantier, Contrôle conformité Modification du permis d'aménager
Entreprise SAULNIER	260 399,93 €	Marché initial
	11 027,69 €	Variation sur demande commune > Assainissement parcelles du bas
	13 800,00 €	Plus value terrassement > montant non validé
	30 000,00 €	Travaux hors marché voirie du Prigachet > Estimation
		Raccordement assainissement du lotissement au réseau communal > Attente devis Ent. SAULNIER
ENEDIS	26 199,73 €	Raccordement électrique du public vers le lotissement
ORANGE	8 488,80 €	Etude & travaux cablage
SYDED	21 900,00 €	Raccordement dans le lotissement
		Eclairage public > attente devis
GEOPROTECH	2 166,00 €	Etude hydraulique et incidences
HUISSIER	510,49 €	Constat de pose du permis de construire
SIEHL	3 000,00 €	Raccordement eau potable dont terrassement associé
IG CO	4 944,00 €	Analyse des sols
EST REPUBLICAIN	583,87 €	Annonce légale
DEMATIS	444,00 €	Publication dépatérialisée
TOTAL	431 249,71 €	(déjà payés à fin mars 2020 : 144 473,17 €)

Budget primitif (ce budget est un budget de stock) :

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	505 000,00 €	R002	Résultat de fonctionnement reporté	- €
012	Frais de personnel	- €	013	Atténuation de charges	- €
014	Atténuation de produits	- €	70	Produits des services	- €
65	Autres charges de gestion courante	- €	73	Impôts et taxes	- €
66	Charges financières	- €	74	Dotations et participations	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	75	Autres produits de gestion courante	- €
042	Opérations d'ordre entre sections	- €	042	Opérations d'ordre entre sections	- €
7133	Variation encours prod.biens	14 574,46 €	7133	Variation encours prod.biens	519 574,46 €
023	Virement à section d'investissement	- €	77	Produits exceptionnels	- €
TOTAL		519 574,46 €	TOTAL		519 574,46 €
INVESTISSEMENT					
D001	Solde d'investissement reporté	14 574,46 €	R001	Résultat d'investissement reporté	- €
020	Dépenses imprévues	- €	1068	Réserves	- €
16	Remboursement d'emprunts	- €		FCTVA/Taxe aménagement	- €
204	Subvention d'équipement versées	- €	040	Opérations d'ordre entre section	- €
20	Immobilisations incorporelles	- €	13	Subventions	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	16	Emprunts et dettes	519 574,46 €
040	Opération d'ordre entre section	- €	024	Cession d'immobilisations	- €
3355	Travaux	519 574,46 €	040	Opérations d'ordre entre sections	- €
041	Opérations patrimoniales	- €	3354	Etudes et prestations de service	14 574,46 €
RAR	Restes à réaliser	- €	021	Virement de section de fonctionneme	- €
TOTAL		534 148,92 €	TOTAL		534 148,92 €
TOTAL		1 053 723,38	TOTAL		1 053 723,38

Le conseil municipal a pris connaissance de la présentation relative au budget Lotissement 2020.

Il constate :

- En dépenses et recettes de fonctionnement : 519 574,46 €
> Un équilibre du budget de fonctionnement

- En dépenses et recettes d'investissement : 534 148,92 €
> Un équilibre du budget d'investissement

Le conseil municipal, après en avoir débattu, approuve le budget primitif Lotissement 2020 par seize voix pour, deux contre et une abstention. [*délibération n°7*]

Le conseil municipal a pris connaissance de l'état prévisionnel des travaux à réaliser pour terminer le lotissement 2020,

En l'absence de l'ensemble des devis, les sommes à décaisser en 2020 sont estimées à 360 000 €.

Dans l'attente de l'encaissement de produits issus de la vente des terrains, il convient de prévoir la trésorerie suffisante pour honorer les factures des entreprises.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 300 000 €.

Le conseil municipal donne mandat au maire pour solliciter les établissements bancaires dans cette limite et assurer les formalités nécessaires à la mise en place de celle-ci.

Seize voix pour, deux voix contre et une abstention. [*délibération n°8*]

8/ MISE EN PLACE DES COMMISSIONS OBLIGATOIRES

Commission communale des impôts directs

La CCID est composée de sept membres : le maire ou l'adjoint délégué qui préside et six commissaires.

Simplification : la loi de finances pour 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois.

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- 1- Dresse la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, (article 1503 du code général des impôts (CGI))
- 2- Participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI)
- 3- Participe à l'évaluation des tarifs des propriétés non bâties ;

Formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R*198 3 du livre des procédures fiscales).

Son rôle est consultatif.

Les six commissaires et leurs six suppléants sont désignés par le directeur DR/DFiP sur une liste de contribuables établie par délibération du conseil municipal qui doit comporter vingt-quatre noms.

Proposition :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Claudine BAUD	Antoine BAZIN
Fabienne BOBILLIER	Roger BEL
Denis BRENOT	Elisabeth DESSIRIER
Pascale FRUEHAUFF	Félix FAIVRE COURTOT
Jean GRIVEL	Françoise GACHOD
Jacques GRUET	Yves GUINCHARD
Alain GUEY	Dominique JACQUOT
Fabrice LOMBARDOT	Raymond JUIF
Paul PIQUARD	Jean Louis MULLER
Martine SIMON	François PENNEC
Roland SIMONIN	René PILLOT
Emmanuel VIVOT	Philippe SIMERAY

Le conseil municipal a pris connaissance des conditions de mise en place de la commission communale des impôts directs et approuve par dix-neuf voix pour la composition de la commission, telle que présentée par le maire. *[délibération n°9]*

Commission de contrôle des listes électorales

Si deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée de :

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau.
- Deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau.

La commission de contrôle a deux missions :

- 1- S'assurer de la régularité des listes électorales
- 2- Statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le maire.

Ne peuvent en faire partie le maire et les élus porteurs d'une délégation.

Proposition :

Elus de la liste majoritaire		Elus de la liste minoritaire	
Michel BELOT		Evelyne KRUCIEN	
Joël BOURRAT		Martial DEVAUX	
Nathalie DEFRASNE			

Le conseil valide la composition de la commission par dix-neuf voix pour.
[délibération n°10]

Commission d'appel d'offres

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission est composée du maire ou de son représentant et de trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Ses membres ont voix délibératives.

Le rôle de la commission d'appel d'offres :

- 1- Elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres
- 2- Elle élimine les offres non conformes à l'objet du marché
- 3- Elle choisit l'offre répondant le mieux aux critères de sélection et attribue le marché
- 4- Elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux
- 5- Elle doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

Proposition :

Elus de la liste majoritaire		Elus de la liste minoritaire	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Frédérique POUPENEY	Fleur MANZONI	Claudine BAUD	Bruno LECLERT
Alexis MARTIN	Virginie DUEDE		

Le conseil municipal a pris connaissance des conditions de mise en place de la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal valide la composition de la commission telle que présentée par le maire avec dix-neuf voix pour. [délibération n°11]

Commission CCAS

Le CCAS représente l'institution locale de l'action sociale.

Le nombre de membres est fixé par le conseil municipal.

Présidé par le maire, le conseil d'administration du CCAS comprend en nombre égal des membres élus désignés par le conseil municipal et des membres non élus désignés par le maire, parmi des personnes qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le CCAS intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales.

Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune à laquelle il appartient (exemple à Bouclans : repas des aînés, fête des mères, opération brioches, banque alimentaire...).

Proposition

Elus liste majoritaire	Elu e liste minoritaire	Non élus
Martial HIRTZEL	Evelyne KRUCIEN	Bruno FAURIE
Gino MICHEL		Corinne ISABEY
Virginie SIMONIN		Marie Hélène BOLE
Valentin BUGNET		Thérèse JACQUEROT
Mélanie GRUET		Nicole LIND (UDAF)

Le conseil municipal, par dix-neuf voix pour, fixe le nombre de membres du CCAS à onze.

Il valide la composition du CCAS telle que présentée par le maire avec dix-huit voix pour et une abstention. [délibération n°12]

9/ INFORMATION SUR LES COMMISSIONS MUNICIPALES ET LES COMITES CONSULTATIFS

Les commissions municipales facultatives et les comités consultatifs relèvent de dispositions prévues par la loi, dont les références ont été transmises aux élus le 22 juin 2020.

En vue de la mise en place de ces commissions et comités lors d'un prochain conseil municipal, le bureau propose au conseil municipal la création des dispositifs suivants :

Commissions municipales	Membres issus de la liste majoritaire	Membres issus de la liste minoritaire	Candidat Vice Président e
FINANCES ET INVESTISSEMENTS	5 (Bureau)	1	/
URBANISME ET MOBILITES	5	1	Fleur MANZONI
COMMUNICATION	5	1	Virginie DUEDE
FORÊT et EAU	5	1	Jean Marie ISABEY
VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE - PETITE ENFANCE	5	1	Frédérique POUPENEY

Comités consultatifs	Membres issus de la liste majoritaire	Membres issus de la liste minoritaire	Candidat Vice Président e	Nombre de membres non élus
VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE - ANIMATIONS - CADRE DE VIE	5	1	Virginie DUEDE	6
JEUNESSE	5	1	Gino MICHEL	6
ECONOMIE – SERVICE PUBLIC - TOURISME	5	1	Fleur MANZONI	6

Afin de constituer ces instances, les conseillers municipaux sont invités à exprimer leurs souhaits de participation dans les meilleurs délais
Ces commissions seront proposées lors du prochain conseil municipal.

10/ DESIGNATION DES CORRESPONDANTS ET DES DELEGUES

Représentations de la commune dans diverses structures :

Représentations	Titulaire(s)	Suppléant(s)	Commentaires
SIEHL :	Martial HIRTZEL Gino MICHEL Evelyne KRUCIEN	Jean Marie ISABEY Oriane POMMEY Carence	obligatoirement des élus
COMMUNES FORESTIERES :	Jean Pierre GUEY	Carence	
CORRESPONDANT DEFENSE :	Michel BELOT		
SECURITE ROUTIERE :	Michel BELOT		
CNAS :	Virginie DUEDE FERNANDEZ		+ 1 agent : Odile VIANNE
CLECT :	Martial HIRTZEL	Fleur MANZONI	
GARANTS POUR LA FORÊT	Gilles BOUVRESSE Valentin BUGNET Jean Pierre GUEY	Ferrus MANZONI Emmanuel VIVOT Dens BRENOT	

Référent Ambroisie : Jean-Pierre GUEY

Le conseil municipal a pris connaissance des propositions de représentants(es) aux différentes représentations de la commune (SIEHL, communes forestières, CNAS, défense, sécurité routière, CLECT, garants de la forêt) présentées ci-dessus.

Il les valide par dix-neuf voix pour. *[délibération n°13]*

11/ MISE EN PLACE DES REGIES

Information sur la mise en place des régies :

Une régie de recettes permet à un régisseur d'encaisser les recettes énumérées dans l'acte constitutif de la régie pour le compte de la collectivité à la place du comptable public assignataire.

Les régisseurs sont nommés par décision de l'ordonnateur de la collectivité.

Les régisseurs proposés à BOUCLANS :

- Médiathèque : régisseur Victoria TANNIERE (suppléante Valérie TIREL)
- Gestion de la location de l'Espace Culturel et de la Salle du Foot : régisseur Sylvie GUILLAUME-SAGE (suppléant Gino MICHEL)
- Gestion de la location de la salle des fêtes de Vauchamps : régisseur Annie MULLER.
- Divers produits mairie (photocopies, droits de place, cartes postales, etc) : régisseur Odile VIANNE (suppléante Fleur MANZONI).

Dans la mesure où Annie MULLER accepte de poursuivre son action en complément de la régie (état des lieux, remise des clés, ménage de la salle...), il est proposé de lui octroyer, conformément à un arrêté du 28 mai 1993, une indemnité annuelle de responsabilité de 110 €.

Le conseil municipal a pris connaissance des propositions relatives à la mise en place des régies communales et les valide par dix-neuf voix pour.

Il valide également l'octroi d'une indemnité de responsabilité de 110 € par an à Mme Annie MULLER par dix-sept voix pour et deux voix contre. *[délibération n°14]*

12/ POINT SUR LES SUJETS « ECOLE »

• Rentrée 2020 – 2021 :

Les effectifs pour la rentrée prochaine sont stables : 12 inscriptions en cours (10 PS + 2 MS), 10 CM2 + 5 départs connus à ce jour ce qui porte à 93 le nombre d'élèves pour la rentrée de septembre.

10 PS / 7 MS / 9 GS / 15 CP / 15 CE1 / 11 CE2 / 11 CM1 / 15 CM2

A la rentrée, le plafond des classes de GS ne doit pas dépasser 24 élèves.

• Répartition retenue pour la rentrée :

PS – MS – GS (avec 4 GS) avec 21 élèves : Carole Anne PAPILLARD

GS CP (avec 5 GS) avec 20 élèves : Mme Nathalie CONCHE (nouvellement nommée)

CE1 CE2 avec 26 élèves : M. Émile ROSSIGNOL qui aura la charge de la direction et Astrid URBEN

CM1 CM2 avec 26 élèves : M. Jean-Luc ANDRE

• ENT Eclat – BFC :

L'inscription à l'espace numérique de travail en collaboration avec la centrale d'achat de la région Bourgogne Franche-Comté a été validée.

L'école en sera donc équipée à la rentrée prochaine.

Cet ENT permettra aux parents et aux enseignants de communiquer et d'avoir des informations.

En parallèle, le site de l'école continuera d'être alimenté.

13/ POINT SUR LE LOTISSEMENT « LES HAUTS D'AMBRE »

L'entreprise SAULNIER a pris contact le 26 juin avec GEOPROTECH.

Ce bureau d'études maintient toujours ses réserves quant au système de gestion des eaux pluviales mises en place par l'entreprise SAULNIER.

Le cabinet JAMEY a demandé par courrier le 3 juillet à l'entreprise de faire valider son système par un bureau d'études de son choix et de le présenter à la DDT (Direction Départementale des Territoires).

Sans réponse d'ici le 23 juillet 2020, il leur enverra une injonction de fournir les réponses attendues sous quinze jours.

Soit le projet est validé et dans ce cas, les travaux reprennent ; soit l'entreprise doit se conformer au marché.

Le cabinet JAMEY nous a informés avoir fait une demande d'assistance juridique auprès de son assureur.

Son conseiller juridique lui a demandé de ne plus rencontrer l'entreprise tant qu'il n'aura pas étudié le dossier.

L'entreprise SAULNIER a établi un avenant, modifié à la demande du cabinet JAMEY, pour qu'il intègre les travaux modificatifs demandés par la commune.

L'avenant s'élève à 11 000 € HT qui seront réglés par la commune.

Le cabinet JAMEY va également adresser à l'entreprise SAULNIER, pour avis, un projet d'avenant sur les travaux restant à réaliser afin d'éviter tous les litiges futurs.

Cet avenant portera sur les réseaux secs, les travaux de finitions, les raccords d'assainissements...

A ce jour, l'issue de ce litige n'est pas connue.

La commune n'exclut pas de devoir faire appel à un avocat.

14/ DESHERBAGE DES OUVRAGES DE LA MEDIATHEQUE

Victoria TANNIERRE présente 251 livres au désherbage (12 % du fonds de la médiathèque).

L'opération représente vingt-six heures de travail.

Objectifs :

- Améliorer l'aspect général des collections
- Améliorer l'efficacité du service
- Gagner de la place sur les rayons
- Rééquilibrer le fonds de la médiathèque

Motifs : état matériel, nombre d'emprunts, pertinence, redondance avec d'autres documents.

Sur les 251 ouvrages :

- 111 livres et périodiques sont destinés à une association
- 73 documents sont destinés au pilon

Les élus ont eu communication des ouvrages ayant vocation à être désherbés.

Après avoir entendu l'exposé des motifs et en avoir débattu, le conseil municipal se prononce favorablement pour le désherbage tel que proposé par dix-neuf voix pour. *[délibération n°15]*

15/ INFORMATIONS DIVERSES

- 1^{er} conseil communautaire le 16 juillet 2020

Martial HIRTZEL proposera sa candidature à une vice-présidence à la communauté de communes.

- Demande des bénévoles de la médiathèque pour avoir un bac de récupération d'eau pour arroser les fleurs.

- Planning des absences des membres du bureau :

	Du 13 au 19 juillet	Du 20 au 26 juillet	Du 27 juillet au 02 août	Du 03 au 09 août	Du 10 au 16 août
Martial	17/07			04/08	
Fleur		25/07		02/08	
Jean Marie	12/07		30/07		
Fred				05/08	15/08
Gino		25/07		05/08	
Virginie					
Jean Pierre				07/08	15/08

- Dates prévisionnelles des prochains conseils :

- 11/09/2020
- 16/10/2020
- 13/11/2020
- 18/12/2020

- Avancement dossier périscolaire :

- Réunion d'analyse des offres MO le 18 août 2020
- Auditions éventuelles à prévoir
- Consultation du conseil municipal à l'issue

- Anniversaires des nonagénaires :

Colette BOICHARD le 14 avril 1930 > visite le 26 août 2020

Rolande PILON le 7 mai 1930 > visite le 27 août 2020

- Cartes jeunes :

Elles seront distribuées en septembre à la médiathèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.